

## **Déroulé de la concertation avec la population et les acteurs locaux dans le cadre de la procédure de révision de charte du Parc naturel régional de la Brenne**

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire lors de la commission permanente régionale du 6 mai 2022 (CPR n°22.05.28.56) a décidé de prescrire la mise en révision de la charte du Parc naturel régional de la Brenne et de désigner le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de la Brenne comme étant la structure d'association des collectivités locales et EPCI à fiscalité propre concernées, et de consultation et concertation de tous les acteurs et partenaires intéressés pour élaborer la nouvelle charte du Parc.

Le travail de révision de la charte est conduit par le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de la Brenne.

L'écriture d'une charte de PNR est un processus ascendant qui part du territoire.

A ce titre, la concertation du territoire, élément indispensable pour mobiliser et porter le projet de développement dans une logique de « co-construction », a été réalisée via :

- ✓ La mobilisation des acteurs socio-professionnels, scientifiques et associatifs ;
- ✓ La tenue de conférences territoriales à l'échelle inter-communale ;
- ✓ La mobilisation des habitants à l'échelle communale.

Le territoire du Parc, et notamment les habitants, les acteurs socio-professionnels, les organisations publiques et privées (collectivités locales, associations, représentants des propriétaires fonciers...) ont été consultés sur l'écriture du nouveau projet de charte.

La phase d'évaluation a été tournée dès le départ vers les habitants du territoire, à travers un **questionnaire en ligne** diffusé pendant un peu plus d'un mois, à partir de **fin mai 2022**.

Le but était de capter le ressenti de la population sur leur cadre de vie et les actions menées par le Parc. Grâce au relais de l'enquête par le Parc sur son site internet et ses réseaux de communication, par les communes et communautés de communes notamment sur leur site internet et les réseaux sociaux, plus de 560 réponses ont été collectées.

Les répondants ont classé en priorité n°1 la préservation des espaces naturels remarquables et en priorité n°2 la préservation des espèces animales et végétales remarquables, traduisant leur attachement à la qualité de leur environnement, mais également des inquiétudes quant à sa dégradation. Le maintien des commerces de proximité a été, quant à lui, classé en priorité n°3, marquant un attachement aux services dans ce territoire rural.

**Trois moments de concertation** ont été organisés en **septembre 2022**. Élus, responsables d'associations, partenaires institutionnels et techniques ont été conviés afin de partager leurs avis et observations sur le diagnostic du territoire. Ces personnes ont pu faire émerger des enjeux spécifiques, servant d'appui à la construction de l'avant-projet de Charte.

Un forum prospectif s'est ensuite tenu le mardi 11 octobre 2022 à Azay-le-Ferron avec pour mission pour les participants d'exprimer le futur souhaité pour l'avenir de la Brenne, et les objectifs ou orientations à prendre pour tendre vers ce futur.

**Forum prospectif**

Parc naturel régional de la Brenne

OBJECTIF Parc naturel régional **BRENNNE** 2040

COMMENÇONS à construire la nouvelle charte

QUEL PARC POUR DEMAIN ?

Mardi 11 octobre 2022  
Azay-le-Ferron  
salle des fêtes // 14h > 18h  
Suivi d'un apéritif au château

Merci de remplir le bulletin de participation en ligne pour faciliter l'organisation de ce forum

En décembre 2022 et janvier 2023, des réunions publiques ont été organisées dans 6 communes réparties sur l'ensemble du territoire afin de permettre aux habitants de contribuer au projet et de s'exprimer sur les directions envisagées.

Début 2023, se sont tenus une quinzaine d'ateliers sur les thèmes de l'eau, de la pisciculture, de la biodiversité, du foncier, des énergies renouvelables, de l'alimentation, du tourisme, de la santé, de la mobilité, de l'éducation, des paysages, de l'urbanisme et des patrimoines.

**Mercredi 1<sup>er</sup> février // ROUSSINES // 18h - salle des fêtes**

Je choisis (cocher une seule case) :

- Groupe 1 : Axe 2 - Un territoire de symbioses aux milieux et ressources durablement partagés**
  - Offrir un territoire productif et nourricier, favorable à une vie en bonne santé
  - Préserver le foncier, renforcer la qualité patrimoniale et environnementale des espaces urbanisés
- Groupe 2 : Axe 2 - Un territoire de symbioses aux milieux et ressources durablement partagés**
  - Accroître la diversité et la qualité des patrimoines naturels et des paysages
  - Maîtriser les besoins énergétiques du territoire et tendre vers l'autonomie par la valorisation durable des ressources locales
- Groupe 3 : Axe 3 - Un territoire mobilisé et attractif**
  - Renforcer la connaissance et la mobilisation
  - Ouvrir le territoire et le mettre en mouvement (mobilité)
- Groupe 4 : Axe 3 - Un territoire mobilisé et attractif**
  - Développer services et activités pour un territoire attractif, coopératif, tourné vers l'innovation sociale

**Jeudi 2 février // ST MICHEL EN BRENNE // 14h - salle des fêtes**

Je choisis (cocher une seule case) :

- Groupe 1 : Axe 1 - L'eau, une ressource à forte valeur patrimoniale**
  - Sauvegarder la biodiversité de la zone humide Ramsar
- Groupe 2 : Axe 1 - L'eau, une ressource à forte valeur patrimoniale**
  - Valoriser les paysages de l'eau, entre nature et culture
  - Assurer une gestion durable et équitable de la ressource en eau
- Groupe 3 : Axe 2 - Un territoire de symbioses aux milieux et ressources durablement partagés**
  - Offrir un territoire productif et nourricier, favorable à une vie en bonne santé
  - Préserver le foncier, renforcer la qualité patrimoniale et environnementale des espaces urbanisés
- Groupe 4 : Axe 2 - Un territoire de symbioses aux milieux et ressources durablement partagés**
  - Accroître la diversité et la qualité des patrimoines naturels et des paysages
  - Maîtriser les besoins énergétiques du territoire et tendre vers l'autonomie par la valorisation durable des ressources locales

Des réunions plus spécifiques ont été conduites ensuite sur les thèmes qui demandaient des échanges complémentaires comme le foncier, la chasse, la pisciculture, la sylviculture, le lien agriculture et biodiversité.

**Ces ateliers ont permis de valider les thématiques à traiter, les réorienter et d'identifier les mesures qui pourraient être proposées.**

**Le 6 avril 2023 au village vacances de Bellebouche à Mézières-en-Brenne**, le PNR a organisé une journée « acteurs et partenaires » afin de travailler sur l’arborescence des mesures et la priorisation de celles-ci dans la future charte. Ont été produits :

- ✓ Une évolution des mesures et dispositions suite aux échanges ;
- ✓ Une priorisation des mesures par axe ;
- ✓ Une priorisation des dispositions par mesure.



Les résultats de cette journée sont consultables en annexe 1 à 3 jointes au présent document.

A l’issue de la période de concertation et d’association du territoire réalisée sur les années 2022 et 2023, il est apparu « sept défis » à relever issus du diagnostic territorial et des réunions publiques.

Ces défis traduisent les mutations en cours et les enjeux locaux sur la Brenne :

- Défi N°1 : L’inscription dans une trajectoire pertinente face au changement climatique ;
- Défi N°2 : La préservation d’une agriculture et d’une pisciculture en adéquation avec le maintien de la biodiversité ;
- Défi N°3 : La pérennisation de l’effort de connaissance et de préservation des milieux naturels ;
- Défi N°4 : L’affirmation de la diversité des paysages et d’un patrimoine culturel de caractère ;
- Défi N°5 : La dynamisation du développement territorial durable au service de l’emploi ;
- Défi N°6 : L’accès aux services et à la mobilité pour tous ;
- Défi N°7 : La gouvernance et l’implication de tous dans la mise en œuvre de la charte.

L’ensemble des événements grand public, ont fait l’objet de campagnes d’affichage et de communications dans la presse locale, sur les réseaux sociaux, le site internet et dans la lettre d’information du Parc. Des articles ont été fournis à toutes les communes et communautés de communes pour diffusion dans leurs bulletins municipaux.

Un onglet dédié à la révision de la Charte, regroupant plusieurs articles, a été ajouté dans le menu principal du site internet du Parc, afin de rendre accessible l’information concernant la procédure pour les habitants. Son contenu s’est enrichi au fur et à mesure de l’avancée de la révision, réunissant appels à participation et comptes rendus de réunions, ateliers et événements ayant lieu, documents produits (diagnostic territorial...), articles explicatifs de la procédure et points sur le calendrier. L’enquête habitants était également accessible depuis cet espace.

## Annexe n°1 : Priorisation des mesures suite à la journée du 6 avril 2023

Renouvellement de la Charte du Parc  
Journée des acteurs et partenaires  
Priorisation des mesures

### AXE 1 : L'eau, une ressource à forte valeur patrimoniale

Orientations	Mesures	Nb de votes	
1. Sauvegarder la biodiversité de la zone humide Ramsar	1. Restaurer la biodiversité et la fonctionnalité écologique des étangs et milieux humides associés	7	14,58%
	2. Imaginer et développer des systèmes piscicole et agricole favorables à la biodiversité	16	33,33%
	3. Réduire l'impact des espèces exotiques envahissantes	1	2,08%
	4. Valoriser la zone humide, suivre et anticiper ses évolutions	2	4,17%
2. Valoriser les patrimoines et paysages de l'eau, entre nature et culture	5. Préserver la qualité du patrimoine paysager de la zone humide Brenne	0	0,00%
	6. Protéger et valoriser des cours d'eau vivants et multifonctionnels et les paysages des vallées	6	12,50%
3. Assurer une gestion durable et équitable de la ressource en eau	7. Améliorer la qualité de l'eau sous toutes ses formes	4	8,33%
	8. Économiser la ressource en eau et la partager en solidarité	12	25,00%

48

### AXE 2 : Un territoire de symbioses aux milieux et ressources durablement partagés

Orientations	Mesures	Nb de votes	
4. Offrir un territoire productif et nourricier, favorable à une vie en bonne santé	9. Concilier exploitation des ressources et préservation des milieux naturels	2	4,26%
	10. Développer un modèle alimentaire local, sain et durable	1	2,13%
5. Préserver le foncier et renforcer la qualité patrimoniale et environnementale des espaces urbanisés	11. Garantir la vocation agricole des terres et préserver un réseau d'espaces naturels	4	8,51%
	12. Amplifier un urbanisme durable qui préserve les trames verte, bleue, brune et noire...	8	17,02%
	13. Valoriser le patrimoine bâti et accroître la qualité des formes urbaines	3	6,38%
6. Accroître la diversité et la qualité des patrimoines naturels et des paysages	14. Favoriser la diversité des milieux et des espèces	5	10,64%
	15. Agir pour des paysages diversifiés, vivants et de qualité	5	10,64%
	16. Mettre l'arbre au cœur des paysages de demain	5	10,64%
7. Maîtriser les besoins énergétiques du territoire et tendre vers l'autonomie par la valorisation durable des ressources locales	17. Réduire les consommations énergétiques du territoire et les émissions dans l'atmosphère	2	4,26%
	18. Développer un mix d'énergies renouvelables, adapté aux besoins locaux, aux spécificités paysagères, environnementales	12	25,53%

47

### Axe 3 : Un territoire mobilisé et attractif

Orientations	Mesures	Nb de votes	
8. Permettre aux habitants de devenir acteurs de leur territoire	19. Développer une éducation à l'environnement et au territoire pour tout public	4	8,33%
	20. Étendre les liens entre l'école et son territoire	2	4,17%
9. Amplifier un processus local d'innovation et de progrès social	21. Réinventer et amplifier la dynamique collective entre les acteurs du territoire	0	0,00%
	22. Réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé	4	8,33%
	23. Réaffirmer le pari de la jeunesse	2	4,17%
	24. Maintenir et développer les services aux publics et les rendre accessibles à tous	8	16,67%
	25. Faire vivre une offre culturelle qui privilégie le collectif	0	0,00%
10. Accompagner la transition sociétale et écologique des activités économiques	26. Susciter, accompagner et développer les initiatives pour une économie locale, circulaire, solidaire	6	12,50%
	27. Renforcer le positionnement d'une destination d'éco-tourisme forte de la complémentarité de ses patrimoines	11	22,92%
11. Ouvrir le territoire et le mettre en mouvement	28. Faire du Parc un territoire de recherche, d'échanges et de coopérations	6	12,50%
	29. Saisir les opportunités permises par le numérique et accompagner de nouvelles formes de travail	0	0,00%
	30. Repenser et créer un territoire propice à de nouvelles formes de mobilité	5	10,42%

48

Document de travail - 3/05/2023

## Annexe 2 : Priorisation des dispositions suite à la journée du 6 avril 2023

### AXE 1 : L'eau, une ressource à forte valeur patrimoniale

Mesures	Projets de dispositions	Priorité	
1. Restaurer la biodiversité et la fonctionnalité écologique des étangs et milieux humides associés	1. Restaurer et préserver les végétations aquatiques et amphibiens des étangs	4	3,3%
	2. Impliquer davantage les propriétaires d'étang dans la sauvegarde de leur patrimoine naturel	4	3,3%
	3. Assurer une gestion des zones humides favorable à la biodiversité	8	6,6%
	4. Préserver l'intégrité des zones humides	7	5,8%
2. Imaginer et développer des systèmes piscicole et agricole favorables à la biodiversité	5. Mettre à jour et faire vivre en concertation les us et coutumes sur les étangs	9	7,4%
	6. Promouvoir des pratiques piscicoles traditionnelles extensives	7	5,8%
	7. Faire progresser la connaissance et développer la recherche sur l'étang piscicole	0	0,0%
	8. Construire et développer le relationnel avec les propriétaires d'étangs	2	1,7%
3. Réduire l'impact des espèces exotiques envahissantes	9. Intensifier la lutte de terrain contre les EEE	3	2,5%
	10. Maintenir une veille active et alerter sur les impacts des EEE pour limiter leur propagation	2	1,7%
	11. Poursuivre et amplifier la recherche sur les espèces présentes	0	0,0%
4. Valoriser la zone humide, suivre et anticiper ses évolutions	12. Améliorer la connaissance sur l'étang et les zones humides	2	1,7%
	13. Initier un suivi global eau et biodiversité de la Grande Brenne	1	0,8%
5. Préserver la qualité du patrimoine paysager de la zone humide Brenne	14. Affirmer la valeur écologique de la zone humide Brenne et faire vivre le label Ramsar	1	0,8%
	15. Améliorer et transmettre les connaissances sur les milieux et les paysages humides	0	0,0%
	16. Assurer le maintien de la mosaïque des milieux humides garantissant la préservation de la biodiversité et des paysages	7	5,8%
	17. S'investir pour la reconnaissance et la préservation de ces paysages emblématiques	6	5,0%
6. Protéger et valoriser des cours d'eau vivants et multifonctionnels et les paysages des vallées	18. Créer une synergie entre le monde naturaliste et le monde agricole et piscicole face au défi climatique	4	3,3%
	19. Valoriser les rivières, leurs affluents et les vallées en tant qu'entités paysagères du Parc	3	2,5%
	20. Concilier la gestion des espaces et la gestion des risques au sein des vallées	1	0,8%
	21. Adopter des pratiques responsables garantes de la qualité des paysages et des fonctionnalités des cours d'eau	0	0,0%
7. Améliorer la qualité de l'eau sous toutes ses formes	22. Promouvoir la gestion durable des cours d'eau à l'échelle des bassins versants	7	5,8%
	23. Accompagner la planification et la mise en place de projets pour mieux protéger la ressource en eau potable	3	2,5%
	24. Limiter la pression polluante diffuse des eaux	2	1,7%
8. Économiser la ressource en eau et la partager en solidarité	25. Améliorer les systèmes d'assainissement	4	3,3%
	26. Développer une connaissance et une gouvernance partagée de la ressource en eau	0	0,0%
	27. Sensibiliser à une utilisation plus économe de l'eau	6	5,0%
	28. Améliorer la gestion de la ressource en eau par des pratiques responsables	10	8,3%
	29. Préserver et économiser l'eau potable	18	14,88%

## Annexe 3 : Nouvelle arborescence de la charte suite à la journée du 6 avril 2023

### Projet d'arborescence de la Charte du Parc 2025-2040 post JAP

#### Mesures transversales :

- Accroître la résilience du territoire face aux effets du changement climatique
- Garantir un environnement favorable à la santé

#### AXE 1 : L'eau, une ressource à forte valeur patrimoniale

Orientations	Mesures	Dispositions
1. Sauvegarder la biodiversité de la zone humide Ramsar	1. Restaurer la biodiversité et la fonctionnalité écologique des étangs et milieux humides associés	1.1 Restaurer et préserver les végétations aquatiques et amphibies des étangs 1.2 Impliquer davantage les propriétaires d'étang dans la sauvegarde du patrimoine naturel 1.3 Gérer les zones humides d'une manière favorable à la biodiversité 1.4 Conserver les zones humides et aquatiques remarquables
	2. Engager la pisciculture dans une transition écologique et climatique	2.1 Adapter les modes de gestion de l'eau des étangs aux évolutions du contexte local et climatique 2.2 Imaginer et développer des piscicultures favorables à la biodiversité 2.3 Faire progresser la connaissance et développer la recherche sur l'étang piscicole 2.4 Accompagner les propriétaires exploitants dans la gestion de leur étang
	3. Réduire l'impact des espèces exotiques envahissantes	3.1 Intensifier la lutte de terrain contre les EEE 3.2 Maintenir une veille active et alerter sur les impacts des EEE pour limiter leur propagation 3.3 Amplifier la recherche et l'expérimentation sur les espèces présentes
	4. Valoriser la zone humide, suivre et anticiper ses évolutions	4.1 Améliorer la connaissance sur l'étang et les zones humides du territoire 4.2 Initier un suivi global eau et biodiversité du site Natura 2000 « Grande Brenne » 4.3 Faire connaître la valeur écologique de la zone Ramsar « Brenne » et faire vivre le label
2. Valoriser les patrimoines et paysages de l'eau, entre nature et culture	5. Préserver la qualité des patrimoines et du paysage de la Brenne	5.1 Améliorer et valoriser les connaissances sur les paysages de l'eau 5.2 Maintenir la mosaïque des milieux humides, garantissant la préservation de la biodiversité et des paysages identitaires 5.3 Faire reconnaître et préserver les paysages emblématiques de la Brenne
	6. Protéger, restaurer et mettre en valeur des cours d'eau vivants et multifonctionnels au sein des vallées	6.1 Reconquérir et préserver la qualité des rivières 6.2 Affirmer l'entité paysagère des vallées et les faire découvrir 6.3 Concilier la gestion des espaces, des risques et des patrimoines dans l'aménagement des vallées
3. Assurer une gestion durable et équitable de la ressource en eau	7. Améliorer la qualité de l'eau	7.1 Protéger la ressource en eau potable 7.2 Réduire la pollution diffuse des eaux 7.3 Améliorer l'efficacité des dispositifs d'assainissement existants
	8. Économiser la ressource en eau et la partager en solidarité	8.1 Développer une connaissance et une gouvernance partagées de l'eau 8.2 Inciter à une utilisation plus économe de l'eau 8.3 Améliorer la gestion de la ressource en eau par des pratiques responsables 8.4 Économiser l'eau potable

## AXE 2 : Un territoire de symbioses aux milieux et ressources durablement partagés

Orientations	Mesures	Dispositions
4. Offrir un territoire productif et nourricier, favorable à une vie en bonne santé	9. Concilier exploitation des ressources et préservation des milieux naturels	9.1. Soutenir l'agriculture extensive et encourager les pratiques résilientes 9.2 Accompagner une gestion forestière qui garantisse des forêts pérennes, diversifiées et accueillantes pour la biodiversité 9.3 Encadrer l'exploitation des ressources minérales
	10. Développer un modèle alimentaire local, sain et durable	10.1 Favoriser les pratiques de production respectueuses de l'environnement et de la santé humaine 10.2 Développer l'offre et l'accès aux productions locales de qualité 10.3 Renforcer l'éducation et la sensibilisation à une alimentation saine et locale
5. Préserver le foncier et renforcer la qualité patrimoniale et environnementale des espaces urbanisés	11. Garantir la vocation agricole des terres et préserver un réseau d'espaces naturels	11.1 Animer la stratégie foncière du territoire 11.2 Remobiliser et préserver le foncier agricole, lutter contre l'enfrichement 11.3 Faciliter l'accès au foncier agricole pour les exploitants présents et futurs 11.4 Lutter contre l'érosion de la biodiversité remarquable par la maîtrise foncière ou d'usage sur les sites à enjeu
	12. Déployer une démarche d'urbanisme rural durable préservant les trames verte, bleue, brune et noire	12.1 Mettre en œuvre des politiques de planification territoriale ambitieuses, adaptées aux enjeux locaux et au changement climatique 12.2 Prendre en compte les trames verte, bleue, brune et noire dans tous les projets de planification et d'aménagement de l'espace 12.3 Maintenir la faible consommation du foncier et préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers 12.3 Améliorer l'attractivité des bourgs et des villages, lieux de vie 12.4 Engager des démarches d'urbanisme rural innovantes et durables
	13. Valoriser le patrimoine bâti et accroître la qualité des formes urbaines	13.1 Faire progresser la connaissance sur le patrimoine bâti, les savoir-faire et en assurer la diffusion 13.2 Préserver le patrimoine bâti en s'appuyant sur la mobilisation de tous les acteurs 13.3 Vivre dans le patrimoine bâti, encourager sa réhabilitation et son attractivité 13.4 Favoriser des formes architecturales et urbaines adaptées aux contextes locaux et aux enjeux d'aménagement durable
6. Accroître la diversité et la qualité des patrimoines naturels et des paysages	14. Préserver et favoriser la diversité des milieux et des espèces	14.1 Poursuivre et amplifier l'inventaire du vivant 14.2 Maintenir et restaurer la qualité des habitats naturels et d'espèces 14.3 Développer la préservation des espèces à fort enjeu patrimonial 14.4 Limiter l'impact des activités humaines sur la nature 14.5 Encourager les initiatives et les pratiques en faveur de la nature ordinaire
	15. Agir pour des paysages diversifiés, vivants et de qualité	15.1 Préserver et valoriser les paysages ordinaires et remarquables 15.2 Faire évoluer les pratiques en faveur des paysages et de l'adaptation des espaces de vie au changement climatique 15.3 Favoriser les démarches participatives dans les projets d'aménagement et de paysages 15.4 Permettre la découverte des paysages par la valorisation des points de vue, routes, chemins et sentiers pittoresques
	16. Mettre l'arbre et la haie au cœur des paysages de demain	16.1 Mettre en œuvre une stratégie concertée de conservation et de régénération du paysage bocager 16.2 Encourager un entretien adapté aux différents types de haies garantissant une gestion durable du bocage 16.3 Animer une filière bois bocager multi-usages certifiée 16.4 S'appuyer sur l'arbre comme moyen d'adaptation et d'atténuation au changement climatique

7. Maîtriser les besoins énergétiques du territoire et tendre vers l'autonomie par la valorisation durable des ressources locales	17. Réduire les consommations énergétiques du territoire et les émissions dans l'atmosphère	<p>17.1 Construire une stratégie bas carbone</p> <p>17.2 Amplifier le service public de rénovation énergétique</p> <p>17.3 Développer les filières locales de l'éco-bâti, le réemploi et le recyclage</p> <p>17.4 Accompagner les acteurs locaux pour favoriser la réduction des consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre</p>
	18. Développer un mix d'énergies renouvelables, adapté aux besoins locaux, aux spécificités paysagères, environnementales	<p>18.1 Réaliser un schéma de développement des énergies renouvelables support à la mise en œuvre d'un mix énergétique adapté aux enjeux du territoire</p> <p>18.2 Amplifier la production d'énergies renouvelables respectueuses des paysages, de la biodiversité et de l'activité agricole</p>

### Axe 3 : Un territoire mobilisé et attractif

Orientations	Mesures	Dispositions
8. Permettre aux habitants de devenir acteurs de leur territoire	19. Développer une éducation au territoire pour tous	19.1 Encourager et accompagner tous les établissements scolaires à porter des actions d'éducation au territoire 19.2 Permettre aux habitants de s'appropriier les grands enjeux environnementaux du territoire
	20. Étendre les liens entre l'école et son territoire	20.1 Maintenir un maillage d'établissements scolaires adapté au territoire et aux besoins de la population 20.2 Assurer l'attractivité des établissements scolaires
	21. Réinventer et amplifier la dynamique collective entre les acteurs du territoire	21.1 Renforcer la coopération entre les EPCI et le Parc pour la mise en œuvre de stratégies communes 21.2 Impliquer les habitants dans la mise en œuvre du projet de territoire 21.3 Renforcer la gouvernance par des outils mobilisateurs et participatifs
9. Amplifier un processus local d'innovation et de progrès social	22. Améliorer la santé des habitants	22.1 Lutter contre la désertification médicale et structurer des parcours de soins à la hauteur des enjeux du territoire 22.2 Développer une culture commune de la prévention santé 22.3 Offrir à chacun l'accès à un cadre de vie et un environnement, favorables à sa santé physique et mentale 22.4 Favoriser le lien social et l'engagement solidaire et intergénérationnel en faveur de la santé des plus fragiles
	23. Réaffirmer le pari de la jeunesse	23.1 Renforcer, développer et innover dans le champ de la petite enfance 23.2 Développer les actions d'accompagnement à la parentalité 23.3 Aller de l'avant sur l'offre enfance-jeunesse
	24. Maintenir et développer les services aux publics et les rendre accessibles à tous	24.1 Rapprocher des habitants les services et activités 24.2 Assurer la bonne adéquation entre offre de service et besoins de la population 24.3 Améliorer les équipements existants
	25. Faire vivre une offre culturelle qui privilégie le collectif	25.1 Soutenir les porteurs de projets locaux et coordonner les actions au quotidien 25.2 Améliorer les équipements culturels structurants 25.3 Initier de nouvelles formes, investir de nouveaux lieux
10. Accompagner la transition sociétale et écologique des activités économiques	26. Susciter, accompagner et développer les initiatives pour une économie locale, circulaire, solidaire	26.1 Structurer les filières locales et créer des synergies entre les acteurs économiques 26.2 Encourager la montée en compétences, l'innovation et la transmission pour répondre aux enjeux du développement territorial 26.3 Saisir les opportunités permises par le numérique et accompagner de nouvelles formes et organisations de travail 26.4 Créer et développer de nouvelles filières grâce à l'économie circulaire, sociale et solidaire
	27. Renforcer le positionnement d'une destination d'éco-tourisme forte de la complémentarité de ses patrimoines	27.1 Commercialiser une offre touristique alternative pour changer de rythme et vivre des séjours en harmonie avec le territoire 27.2 Conforter le territoire comme destination d'excellence pour le tourisme de nature 27.3 Structurer et dynamiser une offre patrimoniale et historique, levier d'attractivité du territoire 27.4 Affirmer le territoire comme une destination de circulations douces 27.5 Placer les habitants au cœur de la stratégie touristique

11. Ouvrir le territoire, l'explorer et le mettre en mouvement	28. Faire du Parc un territoire de recherche et de coopérations	28.1 Enrichir la connaissance du territoire et investir de nouveaux champs de recherche 28.2 Favoriser l'accès à la connaissance de nos patrimoines et l'implication de tous 28.3 Faire du territoire un lieu de recherche scientifique reconnu 28.4 Conforter les coopérations et en développer de nouvelles
	29. Construire et conduire une politique d'accueil de nouveaux arrivants	29.1. Développer la notoriété et l'attractivité du territoire en s'appuyant sur ses spécificités 29.2. Accueillir de nouvelles populations 29.3. Favoriser un ancrage durable sur le territoire
	30. Repenser et créer un territoire propice à de nouvelles formes de mobilité	30.1 Inciter au changement des pratiques de mobilité 30.2 Faire connaître, développer et adapter les transports collectifs favorisant l'intermodalité 30.3 Impulser la mise en œuvre de mobilités alternatives et s'assurer de leur complémentarité 30.4 Favoriser les mobilités actives et adapter les infrastructures 30.5 Investir dans des solutions de démobilité